

N° CP 5^e/87-06
Séance du 13 OCT. 2006

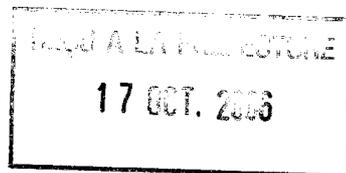
**MISE A DISPOSITION DE TROIS PLACES DE PARKING
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ESPOIR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-5^e/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de la convention d'occupation précaire de trois places de parking au profit de l'association Espoir de Colmar, dont le projet est annexé au rapport.



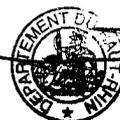
LE PRESIDENT

Charles BÜTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006

Pour le Conseil Général
délégation



Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions